

Le conseil d'administration d'Eiffage a décidé, dans sa séance du 24 février 2016, de fixer au vu de la réalisation des critères de performance, la rémunération variable au titre de l'exercice 2015 de M. Pierre Berger, président-directeur général du 1^{er} janvier au 22 octobre 2015 à 680 000 euros.

Cette somme s'entend comme le prorata du montant résultant de la formule de calcul fixée par le conseil d'administration en juin 2013 pour 3 ans.

Cette somme sera versée à ses ayants droit.

MM. Jean-François Roverato et Max Roche ne bénéficient d'aucune rémunération variable au titre de leurs fonctions respectives de président et directeur général du 26 octobre au 31 décembre 2015.